



COMMUNE DE NOMAIN

Arrêté n° 2022- 145 -T

## ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de Nomain,  
Vu l'article L 2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de la Route,  
Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de la SNCF Réseau – Zone de production Nord-Est NORMANDIE Infrapôle Nord pas De Calais- Unité voie Lille 2, rue Georges DANTON – LILLE 59800.

Considérant qu'il convient de prendre des mesures de réglementation de circulation afin de faciliter des travaux de démontage du passage à niveau n°22 (à la Coquerie).

### A R R E T E

**Article 1<sup>er</sup>** : La circulation sera totalement interdite au passage à niveau n°22

**le vendredi 29 avril 2022 à 13h00 au samedi 21 mai 2022 à 6h00**

**Article 2** : La S.N.C.F.- Etablissement Equipement Infra Pôle Nord-Pas-de Calais Lille **prendra ses dispositions afin de prévenir d'éventuels accidents en posant une signalétique prévue à cet effet et mettra en œuvre la déviation routière suivante.**

En provenance de NOMAIN : prendre la direction de la rue de la Gambette, rue de la coquerie.

En provenance d'AUCHY : prendre la direction de la rue de la coquerie, rue de la Gambette

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté adressée à :

- S.N.C.F. Etablissement Equipement Infra-Pôle Nord-Pas-De-Calais,
- DEPARTEMENT
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Orchies,
- Caserne des pompiers d'Orchies
- Archives municipales

Fait à Nomain, le 29 avril 2022

Pour Le Maire,  
Pascal DELPLANQUE

